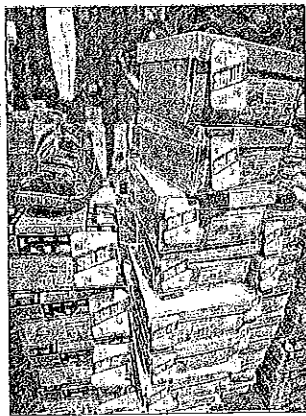


DL 06105110

---

# VOTRE RÉGION

---



## **COMMERCE** Les soldes d'été retardés au 7 juillet

■ Un décret du 30 avril accorde un régime dérogatoire aux départements de la région : les soldes d'été y débiteront mercredi 7 juillet, et non le 30 juin comme dans la plupart des autres départements français. Face au mécontentement des commerçants l'an dernier, les CCI de la région s'étaient

mobilisées afin que la date de début de soldes soit retardée. Cette dérogation réjouit la députée Henriette Martinez, qui se félicite que la ministre de l'Économie « ait pris en compte le caractère particulier de notre département en matière de saisonnalité des ventes et de concurrence des États frontaliers ».